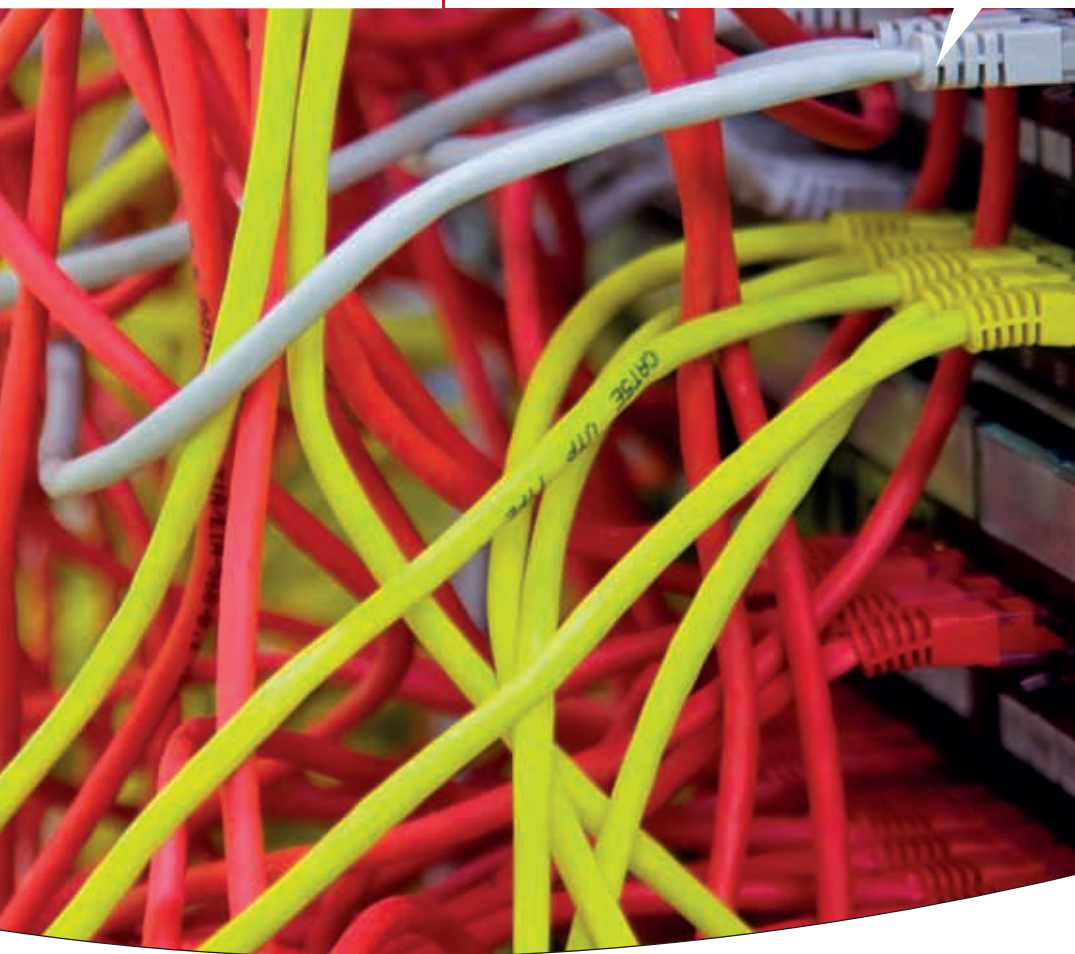


Le **CESE**

un **pont** entre l'Europe et
la société civile organisée



Comité économique et social européen



SOM



SOMMAIRE

1. Introduction — Message du président	4
2. Qu'est-ce que le Comité économique et social européen?	8
2.1. Un rôle unique: quelle est la particularité du CESE?	9
2.2. Quelle est sa mission?	14
2.3. Comment intervient-il?	15
2.4. Coopération avec les homologues dans les États membres	18
3. Qui siège au CESE?	22
3.1. Les groupes	24
4. Fonctionnement du CESE	28
4.1. La présidence et le bureau	29
4.2. L'assemblée plénière	30
4.3. Les sections spécialisées	30
4.4. Le groupe «Budget», le groupe «Communication» et le groupe des questeurs	46
4.5. Le secrétariat général	47
5. Une politique d'ouverture	50
6. Informations complémentaires	54
6.1. Où nous trouver	55
6.2. Visites: le CESE vous ouvre ses portes!	56
6.3. Le site internet	57
6.4. Les publications et documentations diverses	57



1

Introduction

MESSAGE

du président

Voici plus de cinquante ans que le Comité économique et social européen (CESE) accomplit son rôle d'organe consultatif auprès des institutions de l'Union européenne (UE), et je considère que la magnifique métaphore employée pour qualifier le Comité, à savoir celle d'un pont ou, mieux encore, d'un bâtisseur de ponts, est de plus en plus appropriée. Notre mission consiste à faire le lien entre les institutions de l'UE et le peuple européen représenté au Comité par ses employeurs, ses syndicats et diverses organisations. Ce rôle de «pont» est double: d'une part, nous faisons remonter l'expérience des États membres, acquise sur le terrain, vers les instances européennes de législation et de réglementation et, d'autre part, nous nous efforçons de nous ouvrir à davantage d'organisations de citoyens aux niveaux européen et national.

C'est dans cet esprit que j'ai fait du thème *«Mobilisons-nous pour une Europe durable»* le message politique de mon mandat. Je considère que l'*«engagement»* et le *«développement durable»* sont deux éléments moteurs essentiels pour l'avenir de l'Europe. Nous avons besoin de citoyens engagés pour mener à bien les réformes, et le succès de celles-ci doit être mesuré non seulement à l'aune des profits financiers ou de la croissance économique à court terme, mais aussi en termes de développement durable pour les générations actuelles et futures.

Mon programme de travail pour les deux ans et demi à venir comporte trois grandes priorités: le dialogue et la participation, le développement durable et la croissance, ainsi que la solidarité et le développement. La présidence que j'exerce verra

se renforcer le rôle du Comité en tant que forum institutionnel de participation, de consultation et de dialogue au niveau de l'UE, et ce d'autant plus que le traité de Lisbonne fait désormais du dialogue civil un principe démocratique de la gouvernance de l'UE.

Pour ce qui est de la priorité relative au développement durable et à la croissance, le CESE a un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre concrète de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, en vue de relancer l'économie et de faire reculer le chômage. Il importe, à cet égard, que les parties prenantes des États membres s'approprient véritablement la stratégie Europe 2020.

Le Comité prendra part aux débats sur l'entrepreneuriat écologique et éthique, les avantages de l'économie sociale, la réforme de la politique agricole commune et les politiques des consommateurs. Loin de nous contenter de débattre de ces politiques fondamentales, nous présentons aux responsables chargés de leur élaboration et à tous les autres acteurs des avis approfondis, réalistes et équilibrés.

Je suis également conscient que le CESE doit être en phase avec les changements qui se produisent à l'échelle mondiale. Par l'intermédiaire de son Observatoire du développement durable, le CESE prendra l'initiative de coordonner un certain nombre de positions communes d'organisations européennes et de représenter la société civile dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations unies sur le développement durable qui se tiendra à Rio en 2012 (Rio + 20). Au niveau international, l'Europe peut se positionner en tant que modèle et porte-drapeau dans le domaine du développement durable.

Cette brochure présente plus en détail qui nous sommes et ce que nous faisons. Nos avis, élaborés par les membres du Comité, en fournissent une image encore plus fidèle. Ce sont nos membres qui sont les véritables bâtisseurs de ponts.

Staffan NILSSON

*Président du Comité économique
et social européen, 2010-2013*



COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN?

Le Comité économique et social européen est un organe consultatif de l'UE, constitué de représentants des différentes composantes à caractère économique, social et civique de la société civile organisée.

Il a été créé en 1957, lors de la signature des traités de Rome par les pères fondateurs de l'Union européenne. Leur objectif était d'associer différents groupes d'intérêt économique et social à la mise en place du marché commun et de permettre à la Commission européenne et au Conseil de ministres d'engager des consultations plus larges sur les politiques européennes. La première réunion plénière du Comité s'est tenue à Bruxelles en mai 1958.

2.1. Un rôle unique: quelle est la particularité du CESE?

Le succès de l'Europe doit être bâti autour des peuples. Aussi le Comité économique et social européen est-il là pour garantir la prise en compte, au plus haut niveau des organes décisionnels et d'élaboration des politiques de l'UE, des opinions de tous les groupes et intérêts de la société.

Nommés par les gouvernements nationaux réunis au Conseil, les membres du Comité sont issus de nombreux milieux différents. Ils représentent ainsi des expériences très diverses et entretiennent des contacts quotidiens avec leurs concitoyens dans différents pays et secteurs de l'économie et de la société. Ils comprennent les souhaits et les préoccupations des citoyens.

Organe consultatif intermédiaire entre «l'administration européenne» (la Commission) et «le législateur» (le Parlement européen et le Conseil), le Comité occupe une place à part dans le processus décisionnel de l'Union européenne. Il est un lieu privilégié de représentation, d'information et d'expression des organisations représentatives de la société civile des États membres.

Dégager des consensus

Les membres du Comité font partie intégrante du processus de formation des politiques et de préparation des décisions au niveau de l'UE. Privilégiant l'intérêt général, le Comité élabore des avis pour les institutions européennes en cherchant à dégager un consensus positif par la synthèse de positions initiales souvent différentes, voire contradictoires. Cet effort de synthèse et la recherche constante du compromis mobilisent les représentants des organisations d'employeurs publics et privés, des salariés, mais aussi — et c'est là que réside la spécificité du CESE — des autres composantes de la société civile organisée (agriculteurs, professions libérales, consommateurs, associations de protection de l'environnement, associations de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, jeunes, familles, personnes âgées, femmes, personnes handicapées, etc.).

La consultation du Comité permet aux instances de décision de l'Union européenne, d'une part, de mieux percevoir l'impact que les propositions de la Commission sont susceptibles d'avoir pour les parties les plus directement concernées et, d'autre part, de déterminer quelles sont les adaptations envisageables ou nécessaires pour que ces mesures reçoivent une adhésion plus large de la part de l'opinion publique et du citoyen.

Si les traités imposent la consultation du CESE dans un grand nombre de domaines d'action de l'UE, le Comité s'exprime également sur des sujets insuffisamment, voire pas du tout pris en compte par les institutions, par l'intermédiaire d'avis d'initiative ou de rapports d'information.

Favoriser la transparence

La forte expertise, le dialogue, la négociation, la mise en évidence des différences d'approche et la recherche de convergences augmentent la qualité et la crédibilité de la décision politique européenne, car ils en améliorent la compréhension et l'acceptabilité pour les citoyens européens ainsi que la transparence indispensable à la démocratie. De cette façon, la démocratie participative vient enrichir la démocratie représentative parlementaire en donnant la parole aux composantes économiques, sociales et civiques de la société civile organisée.

Les défis auxquels l'Union européenne est aujourd'hui confrontée confèrent au Comité une importance croissante et une valeur ajoutée supplémentaire dans le tissu institutionnel de l'Union. L'enjeu est tel qu'il exige la participation de tous les citoyens et, en premier lieu, de ceux qui, ancrés dans la réalité économique et sociale de leur pays, sont le moteur de la société européenne.

À la fois enceinte institutionnelle de dialogue et de concertation, le Comité contribue à répondre à cette double exigence d'une meilleure expression démocratique dans l'intégration de l'Union européenne et d'un rapprochement

entre celle-ci et ses citoyens. Ce faisant, il contribue au renforcement de la légitimité démocratique de l'Union ainsi qu'au développement d'une conscience européenne et constitue un véritable pont entre l'Europe et la société civile européenne.

Créer des liens

Les organisations nationales et européennes de la société civile, notamment les organisations socio-économiques (organisations patronales et syndicales), se réunissent régulièrement au CESE et participent activement aux conférences et aux auditions organisées par le Comité. Leurs experts, qu'ils soient européens ou nationaux, contribuent, grâce à leur expérience du terrain et à leur expertise, à enrichir la réflexion et les débats lors de l'élaboration des avis.

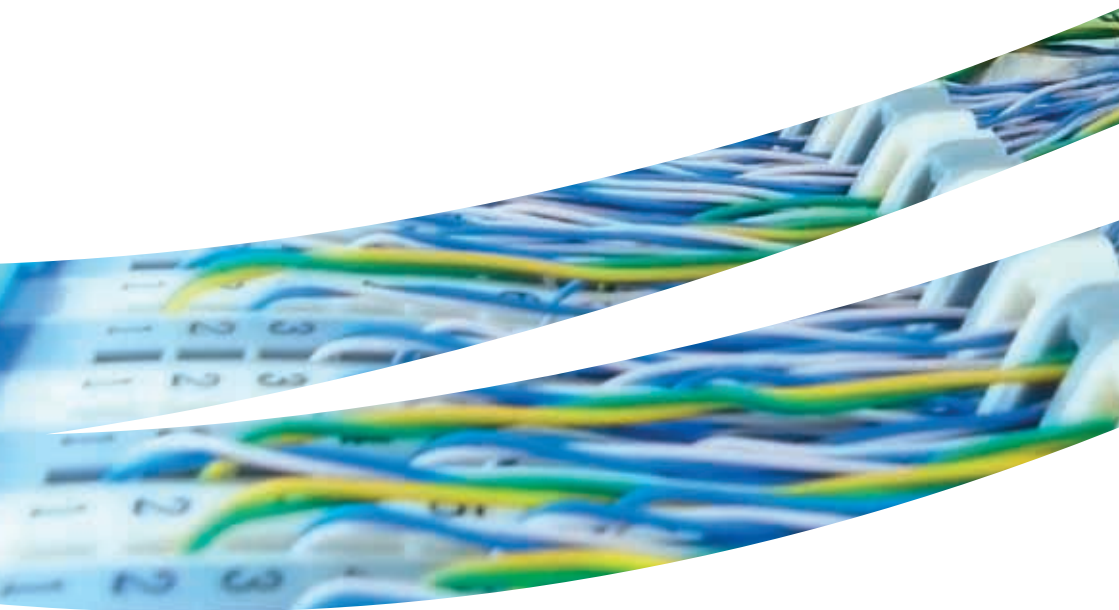
Les relations des membres du Comité avec les organisations nationales de la société civile dont ils proviennent permettent d'assurer une vaste diffusion d'informations sur les initiatives et activités du CESE et, plus généralement, de l'Union européenne. Elles contribuent activement à une prise de conscience accrue des réalités de l'Union européenne et à la formation de l'opinion au sein même des organisations.

Le Comité est également soucieux d'agir plus et mieux en tant que structure d'accueil et d'écoute de la société civile organisée. Cette volonté d'ouverture et d'échange se traduit par la mise en œuvre de nombreuses initiatives — séminaires, auditions, conférences ou forums — auxquelles il associe les organisations

de la société civile, notamment européennes, qui ne sont pas ou qui ne sont qu'indirectement représentées en son sein. Le CESE a également créé un groupe de liaison avec les organisations et réseaux européens de la société civile.

Par ces initiatives, dont certaines sont organisées à la demande même des institutions de l'Union et, en particulier, de la Commission européenne, le CESE est mieux à même de refléter la diversité de la société civile organisée et son évolution.

Il favorise en outre un dialogue élargi et structuré entre la société civile organisée et les institutions de l'Union européenne, ainsi qu'entre les organisations de la société civile elles-mêmes.



2.2. Quelle est sa mission?

La mission du CESE s'articule autour de trois éléments essentiels:

- *assurer une fonction consultative* auprès du Parlement, du Conseil et de la Commission sur les propositions politiques, en ayant recours à l'expertise particulière et à l'expérience pratique de ses membres, et contribuer ainsi au processus décisionnel de l'UE;
- *permettre, au niveau tant national qu'europpéen, une plus grande participation et, dès lors, une meilleure adhésion de la société civile organisée de l'Union au projet européen et contribuer à rapprocher l'Europe de ses citoyens;*
- *renforcer le rôle de la société civile organisée dans les pays ou ensembles géographiques (ou ensembles de pays) extracommunautaires où il entretient des relations suivies et un dialogue structuré avec les organisations de la société civile, en particulier les partenaires sociaux, et y promouvoir des structures consultatives inspirées de son modèle.*



2.3. Comment intervient-il?

Dans les cas précis où les traités exigent que le Conseil ou la Commission consulte le Comité, sa consultation est obligatoire. Sinon, elle est facultative. Le CESE peut également prendre lui-même l'initiative d'adopter des avis.

L'Acte unique européen (1986) et le traité de Maastricht (1992) ont élargi l'éventail des questions dont le Comité doit être saisi, en y ajoutant notamment les nouvelles politiques (politiques régionale et environnementale). Le traité d'Amsterdam (1997) a élargi encore les domaines de consultation obligatoire et permis au Parlement européen de consulter officiellement le CESE. Le traité de Lisbonne (2009) étend à trois nouvelles politiques européennes les domaines dans lesquels le Comité doit être consulté: le sport, l'espace européen de la recherche et l'énergie. Par ailleurs, en vertu de l'article 11 du nouveau traité sur l'Union européenne, le Comité est davantage amené à jouer pleinement son rôle d'intermédiaire de premier plan entre la société civile organisée et les organes décisionnels de l'UE. Cet article consacre le rôle de la société civile dans le processus européen.



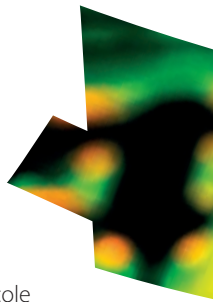
Le CESE peut:

- émettre des avis sur des questions dont il est saisi par la Commission, le Conseil ou le Parlement;
- émettre des avis d'initiative qui lui permettent de s'exprimer dans tous les cas où il le juge opportun;
- émettre des avis exploratoires lorsque la Commission, le Parlement ou même les présidences du Conseil de l'Union lui demandent de réfléchir et de faire des suggestions sur un sujet déterminé. Ces suggestions peuvent conduire ultérieurement à une proposition de la part de la Commission.

Le Comité peut également décider d'élaborer un rapport d'information examinant toute question relative aux politiques de l'Union européenne. Il peut enfin, sur proposition d'une section spécialisée, d'un de ses groupes ou d'un tiers de ses membres, adopter des résolutions sur des thèmes d'actualité.

En vertu du droit européen, le Conseil est tenu de prendre en compte, dans ses décisions finales, les avis du Comité, qu'ils soient obligatoires ou facultatifs.

Dans le cadre des efforts visant à améliorer la liaison entre les institutions européennes, la Commission et le CESE ont signé en novembre 2005 un protocole de coopération précisant les domaines clés dans lesquels le Comité dispose d'une forte expertise et peut apporter une valeur ajoutée importante à l'action de l'Union européenne: la stratégie de Lisbonne, devenue aujourd'hui la stratégie Europe 2020,



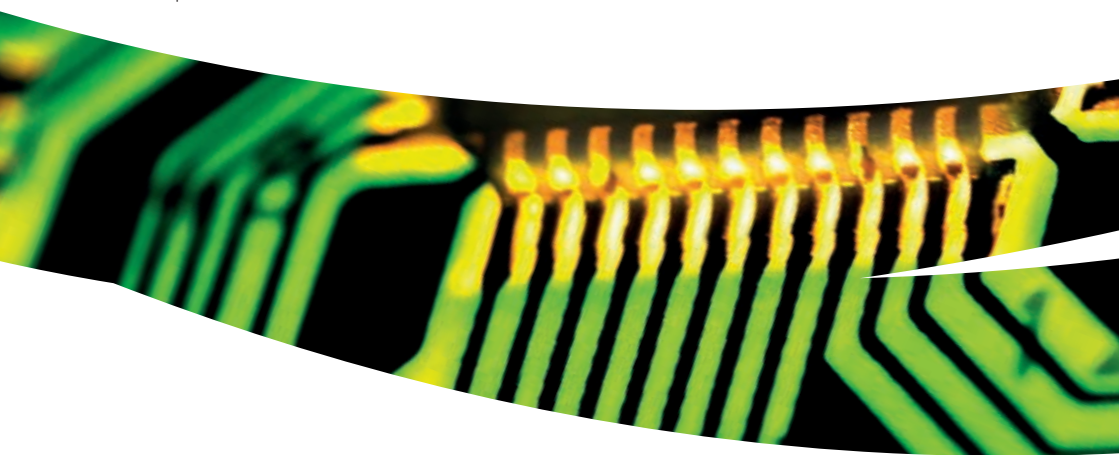
le développement durable, les mutations structurelles, les analyses d'impact de la législation européenne et les relations extérieures de l'Union européenne.

Pour favoriser la coopération au niveau de l'UE, le CESE et les organisations et réseaux européens de la société civile ont créé un groupe de liaison en septembre 2004.

Ce groupe est une structure de dialogue politique qui a pour mission de:

- garantir une approche coordonnée du CESE vis-à-vis des organisations et des réseaux européens de la société civile et
- assurer le suivi des initiatives décidées en commun.

Grâce à cette initiative, le CESE peut, d'une part, accroître l'influence de la société civile organisée au niveau européen et lui conférer davantage de visibilité et, d'autre part, se conforter dans son propre rôle de représentant institutionnel de la société civile organisée, relayant les préoccupations, attentes et aspirations de cette dernière auprès des institutions.



2.4. Coopération avec les homologues dans les États membres

Le Comité entretient des relations suivies avec les conseils économiques et sociaux (CES) des États membres de l'Union européenne dans le but de renforcer le dialogue structuré entre tous les acteurs de la société civile organisée et de promouvoir la participation des citoyens à la construction européenne.

Le CESE et ses homologues nationaux partagent la conviction que les politiques économiques et sociales qui ont un impact direct sur le cadre de vie des citoyens (emploi, droits sociaux et dialogue social, société de la connaissance, services publics, stratégie de Lisbonne) exigent une coopération accrue entre les institutions consultatives aux niveaux national et européen.

À cet effet, des conférences ont été organisées conjointement dans les pays exerçant la présidence du Conseil de l'Union européenne. En outre, les présidents et secrétaires généraux des conseils économiques et sociaux nationaux et du Comité économique et social européen tiennent régulièrement des réunions, organisées en alternance par chacun des CES nationaux. Ces réunions sont l'occasion de discuter de questions centrales de l'agenda politique européen. Par exemple, en 2006 et 2008, des rapports conjoints ont été présentés au Conseil européen de printemps. Axés sur la mise en œuvre du processus de Lisbonne dans tous les États membres, ces rapports ont été transmis aux chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne.

Le Comité soutient les initiatives prises par les partenaires sociaux, les autres organisations de la société civile ou les gouvernements pour créer des conseils économiques et sociaux, notamment dans les États membres ou les pays candidats à l'adhésion qui n'en possèdent pas encore. Un soutien similaire est apporté aux gouvernements de pays tiers non seulement pour la constitution de CES, mais aussi pour la mise en place de tables rondes comme, par exemple, avec l'Inde, afin de faciliter le dialogue civil.

Enfin, le Comité est membre de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (Aicesis), fondée en 1999, à laquelle adhèrent, en tant que membres effectifs ou associés, les institutions de 60 pays. Cette association vise à accroître l'influence de la société civile organisée dans le contexte de la mondialisation.

L'action du CESE n'est pas sans effet

Le Comité confère une dimension constructive importante au processus décisionnel de l'Union européenne et il apporte un précieux soutien à la société civile organisée dans les États membres.

Deux types d'avis sont particulièrement utiles pour faire connaître le point de vue du CESE aux décideurs politiques:

- les avis d'initiative, qui ont souvent pour effet de sensibiliser les instances décisionnelles, et notamment la Commission, sur des sujets qui n'avaient jusque-là pas retenu leur attention; ils ouvrent ainsi la voie à des réponses opportunes;

■ les avis exploratoires, qui, rédigés à la demande d'autres institutions préalablement à l'élaboration des propositions de la Commission, permettent à tous les groupes d'intérêt représentés dans la société civile d'exprimer leurs exigences et préoccupations. Ces avis permettent également au CESE de mettre en évidence les domaines qui nécessitent une action européenne.

Depuis sa création, il y a plus de cinquante ans, le CESE influence l'ensemble des politiques de l'UE et du processus législatif par ses avis et des conseils émanant de la société civile organisée. La publication intitulée *Donner forme à l'Europe: récentes réalisations du CESE* montre, à l'aide d'une série d'exemples pratiques récents, comment le Comité s'efforce d'améliorer les conditions de vie des citoyens tant au sein de l'UE que dans les pays tiers. Le Comité est de plus en plus perçu comme un «réservoir d'expertise», à la fois conscient des questions essentielles et proche du citoyen lambda. La portée de l'influence du CESE se reflète dans la diversité



des thèmes abordés: lutte contre la mafia, promotion du volontariat, protection des droits des consommateurs, partenariats avec les voisins orientaux de l'Europe ou avec des pays d'Amérique latine, promotion de l'intégration des migrants, amélioration des conditions de circulation des cyclistes dans toute l'UE, etc. Le large éventail de domaines traités renvoie aussi aux quatre grandes orientations du Comité: relance économique, droits fondamentaux, développement durable et bonne gouvernance.

Publication disponible à l'adresse:

<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.publications&itemCode=10844>

Pour en savoir plus sur nos activités:

<http://www.eesc.europa.eu>





3

Qui
siège au

CESE?

Le traité stipule que «le Comité est composé de représentants des organisations d'employeurs, de salariés et d'autres acteurs représentatifs de la société civile, en particulier dans les domaines socio-économique, civique, professionnel et culturel».

Le Comité compte aujourd'hui 344 membres. Désignés par les gouvernements nationaux pour un mandat renouvelable de cinq ans, ils sont issus de différents groupes d'intérêt économiques et sociaux de l'Union européenne. La répartition par pays est la suivante:



Belgique: 12	Luxembourg: 6
Bulgarie: 12	Hongrie: 12
République tchèque: 12	Malte: 5
Danemark: 9	Pays-Bas: 12
Allemagne: 24	Autriche: 12
Estonie: 7	Pologne: 21
Grèce: 12	Portugal: 12
Espagne: 21	Roumanie: 15
France: 24	Slovénie: 7
Irlande: 9	Slovaquie: 9
Italie: 24	Finlande: 9
Chypre: 6	Suède: 12
Lettonie: 7	Royaume-Uni: 24
Lituanie: 9	

3.1. Les groupes

Conformément à son règlement intérieur, le Comité est structuré en trois groupes représentant respectivement les employeurs, les travailleurs et d'autres représentants et acteurs de la société civile, notamment dans les secteurs économique, civique, professionnel et culturel. Chaque groupe dispose de son propre secrétariat. Les membres du CESE choisissent eux-mêmes le groupe auquel ils souhaitent adhérer (il arrive occasionnellement qu'un membre choisisse de n'adhérer à aucun groupe).

Le groupe «Employeurs» (groupe I)

Président: Henri MALOSSE (France)

<http://www.eesc.europa.eu/employers-group/>



Le groupe «Employeurs» est composé de membres issus des secteurs privé et public. Ils sont entrepreneurs ou représentants d'organisations d'entrepreneurs actives dans les domaines de l'industrie, du commerce, de la banque, de l'assurance, de l'agriculture et des services des 27 États membres de l'Union européenne. Ces femmes et ces hommes, qui évoluent dans le monde de l'entreprise et connaissent les réalités du quotidien, aspirent à mettre leur expérience au service de la poursuite du projet européen.

Le groupe «Employeurs» travaille en étroite coopération avec BusinessEurope (Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe), Eurochambres (Association des chambres de commerce et d'industrie européennes),

EuroCommerce (Représentation du commerce de détail, de gros et international) et le CEEP (Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général); il coopère en outre régulièrement avec un grand nombre d'organisations sectorielles de l'industrie au niveau européen.

La politique défendue par le groupe «Employeurs» reflète les vues des entrepreneurs européens en préconisant le développement d'une Union européenne guidée par le principe essentiel d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre, et en assurant la liberté du commerce et la libre circulation au sein d'un marché unique, car il s'agit, aux yeux du groupe «Employeurs», de la voie royale vers la croissance, la compétitivité et l'emploi. Le groupe «Employeurs» est d'avis qu'avec sa structure tripartite, le Comité économique et social européen offre un moyen unique de dégager un consensus sur les politiques de l'Union et qu'il sert de modèle à la société européenne.

Il est donc essentiel de disposer d'un groupe «Employeurs» qui allie force, cohérence et dynamisme pour faire entendre la voix de l'entreprise au niveau européen.

Le groupe «Travailleurs» (groupe II)

Président: Georgios DASSIS (Grèce)

<http://www.eesc.europa.eu/workers-group/>



Le groupe «Travailleurs» est composé de représentants des organisations syndicales nationales, des confédérations et des fédérations sectorielles. Ses membres

représentent plus de 80 organisations syndicales, dont la grande majorité est affiliée à la Confédération européenne des syndicats ou à ses fédérations sectorielles.

Bien que le modèle social européen constitue un exemple pour une grande partie du monde, un trop grand nombre de personnes sont encore en situation de difficultés graves ou d'exclusion sociale pour diverses raisons (pauvreté, discrimination, manque d'éducation ou autres handicaps).

Le groupe «Travailleurs» s'est depuis toujours fixé pour objectifs prioritaires le plein emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs en Europe ainsi que le bien-être de tous les citoyens de l'Union européenne, sans oublier les travailleurs des autres continents et leur famille. Fermement engagé en faveur de l'élargissement comme du renforcement de l'Union européenne en tant qu'espace de prospérité, de liberté et de démocratie, de soutien mutuel, de solidarité et de cohésion sociale, le groupe II a pour ambition d'assurer une participation réelle des travailleurs à l'élaboration des politiques européennes.

Le groupe «Activités diverses» (groupe III)

Président: Luca JAHIER (Italie)

<http://www.eesc.europa.eu/various-interests-group/>

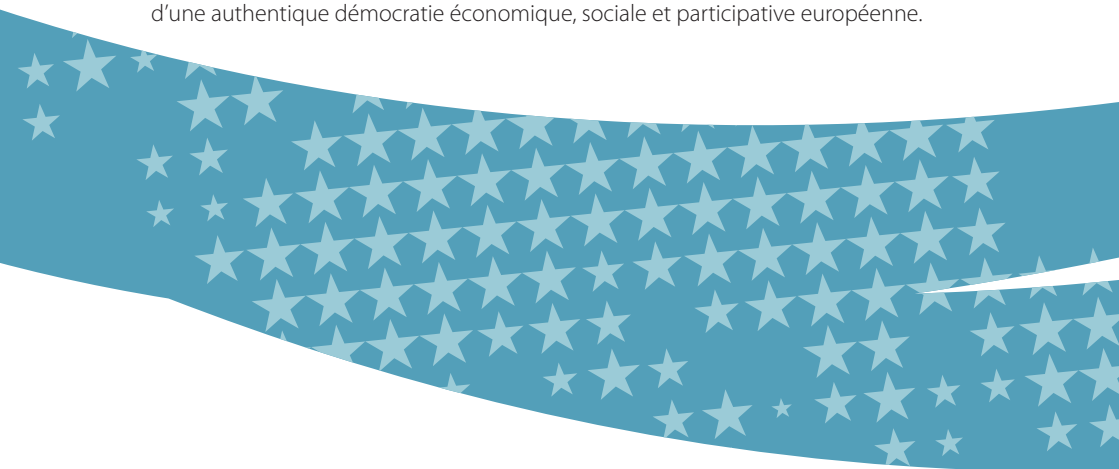


Le Comité économique et social européen reflète, dans sa composition, la société européenne et ses mutations. La présence du groupe «Activités diverses», aux côtés

des groupes «Employeurs» et «Travailleurs», permet au Comité de tenir compte des opinions et préoccupations de toutes les organisations sociales, professionnelles, économiques et culturelles qui composent la société civile.

En effet, l'identité propre au groupe III tient à la diversité de ses membres: agriculteurs, petites et moyennes entreprises, artisans, professions libérales, coopératives, mutuelles, associations de défense des consommateurs, associations pour la protection de l'environnement, organisations non gouvernementales, associations des familles, des handicapés, membres de la communauté scientifique et du corps enseignant, etc.

Ils sont tous unis par un même sentiment de responsabilité à l'égard des citoyens européens dont ils représentent les intérêts. Estimant que la défense de ces intérêts nécessite la participation de tous les acteurs économiques et sociaux à la formation des décisions de l'Union européenne, tous ont pour objectif commun la réalisation d'une authentique démocratie économique, sociale et participative européenne.



4

FONCTIONNEMENT

du CESE



4.1. La présidence et le bureau

Le Comité élit tous les deux ans et demi un président et deux vice-présidents, qui ont pour rôle de diriger le CESE et de le représenter lors des réunions avec les institutions européennes, les gouvernements nationaux, les organisations internationales et les organisations de la société civile d'Europe et d'ailleurs.



Président:

Staffan NILSSON (Suède, groupe III)

<http://www.eesc.europa.eu/president/>

Vice-présidente:

Anna Maria DARMANIN (Malte, groupe II)

<http://www.eesc.europa.eu/vice-president-communication/>



Vice-président:

Jacek KRAWCZYK (Pologne, groupe I)

<http://www.eesc.europa.eu/vice-president-budget/>

Le bureau, qui est composé de 39 membres, organise les travaux du Comité. Outre le président (qui préside le bureau) et les deux vice-présidents, y siègent également les présidents des trois groupes («Employeurs», «Travailleurs» et «Activités diverses»), ceux des six sections spécialisées et de la commission consultative des mutations industrielles (CCMI), ainsi que les membres élus directement par l'assemblée plénière, à raison d'un par État membre.

Les deux vice-présidents dirigent le groupe «Budget» et le groupe «Communication» du Comité.

4.2. L'assemblée plénière

Le Comité se réunit en session plénière neuf fois par an. C'est lors de ces réunions qu'il adopte à la majorité simple ses avis, avant de les transmettre au Parlement, au Conseil et à la Commission. Le CESE élabore en moyenne 170 documents consultatifs et avis par an (dont environ 15 % d'avis d'initiative).

4.3. Les sections spécialisées

Le Comité compte six sections spécialisées qui préparent les avis pour la session plénière et traitent chacune de domaines spécifiques couverts par les traités européens. Pour chaque avis, la section concernée constitue, en règle générale, un groupe d'étude assisté d'experts et nomme un rapporteur.

Lorsque les sujets relèvent de la compétence de plusieurs sections spécialisées, le Comité peut constituer un sous-comité temporaire. Les sous-comités fonctionnent de manière analogue aux sections spécialisées, mais leur tâche est limitée à l'examen d'un problème spécifique, en un temps déterminé.

En outre, plusieurs observatoires ont été mis en place afin d'assurer un suivi à long terme pour les questions d'importance majeure.



Section spécialisée «Union économique et monétaire, cohésion économique et sociale» (ECO)

Président: Michael SMYTH (Royaume-Uni, groupe III)

<http://www.eesc.europa.eu/eco/>



La section ECO est compétente pour les questions relatives aux perspectives financières, aux ressources propres et au budget de l'Union européenne ainsi que pour les statistiques. Elle s'occupe des problèmes relatifs à l'harmonisation fiscale, ainsi que des questions relatives aux marchés financiers et à leur intégration.

Dans le domaine de l'Union économique et monétaire (UEM), la section spécialisée ECO est chargée de la coordination de la politique économique et monétaire, des grandes orientations de politique économique, du pacte de stabilité et de croissance, de l'élargissement de la zone euro et d'autres dossiers relatifs à la gouvernance économique.

Pour ce qui est de la cohésion économique, sociale et territoriale, la section ECO contrôle les politiques régionales, structurelles et de cohésion. Enfin, la section ECO couvre les thèmes relatifs à l'aménagement du territoire, à la politique urbaine ainsi qu'aux aires métropolitaines.



Section spécialisée «Marché unique, production et consommation» (INT)

Président: Bryan CASSIDY (Royaume-Uni, groupe I)

<http://www.eesc.europa.eu/int/>



La section INT s'occupe de la politique industrielle (générale et sectorielle), des politiques de marché, de la politique de concurrence, des services (y compris dans les secteurs de la banque, du commerce, des assurances et du tourisme, à l'exclusion des services d'intérêt général), des petites et moyennes entreprises (PME), de l'économie sociale (coopérative, mutuelles, associations et fondations), des professions libérales, du droit des sociétés, de la recherche, de la propriété intellectuelle, de la protection des consommateurs et de l'union douanière. Elle organise également chaque année la Journée européenne des consommateurs.

Journée européenne des consommateurs

Organisée chaque année au mois de mars, la Journée européenne des consommateurs est l'occasion de mettre en place, dans les États membres, diverses activités visant à faire passer le message selon lequel les consommateurs devraient connaître et faire valoir leurs droits.

Le Comité économique et social européen a organisé sa première Journée européenne des consommateurs le 15 mars 1999, à l'initiative de la présidente de l'époque, M^{me} Rangoni Machiavelli. Cette initiative a été couronnée de succès et a reçu le soutien immédiat de la Commission européenne et des présidences successives du Conseil de l'Union européenne.

C'est la raison pour laquelle, depuis les trois premières éditions organisées à Bruxelles autour de thèmes comme la sécurité des produits alimentaires ou l'utilisation sûre de l'internet, la Journée européenne des consommateurs s'est souvent tenue dans le pays assurant la présidence du Conseil de l'UE: à Madrid en 2002 et 2010, à Thessalonique en 2003, à Dublin en 2004, à Vienne en 2006 et à Berlin en 2007.

Observatoire du marché unique (OMU)

Président: Edgardo Maria IOZIA (Italie, groupe II)

<http://www.eesc.europa.eu/smo/>



Créé en 1994 sous l'égide de la section INT, l'Observatoire du marché unique a pour mission de surveiller le fonctionnement du marché unique au niveau des acteurs et des utilisateurs sur le terrain, de repérer d'éventuelles lacunes et de proposer des améliorations. Il gère une base de données consacrée aux initiatives européennes d'autorégulation et de corégulation, que le CESE a développée en étroite collaboration avec le secrétariat général de la Commission européenne (<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.self-and-co-regulation-enter-the-database>). Cette base de données est aujourd'hui le seul guichet unique disponible sur l'internet concernant les initiatives européennes d'autorégulation et de corégulation.

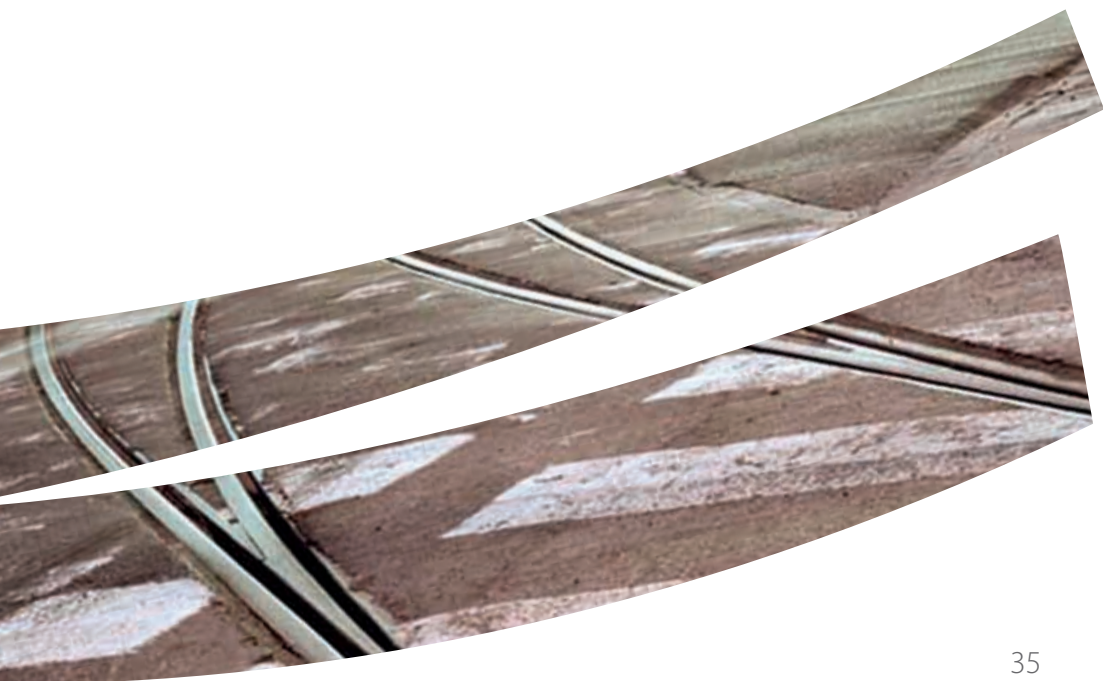
Section spécialisée «Transports, énergie, infrastructures, société de l'information» (TEN)

Président: Stéphane BUFFETAUT (France, groupe I)

<http://www.eesc.europa.eu/ten/>



Les travaux de la section TEN couvrent tous les modes de transport, les grands réseaux transeuropéens d'infrastructures, l'énergie, la société de l'information ainsi que les services d'intérêt général et la politique audiovisuelle de l'UE. La section, qui organise de plus en plus d'auditions et de conférences sur les sujets les plus importants, coordonne deux groupes d'étude permanents sur les «services d'intérêt général» (SIG) et sur l'agenda numérique de l'UE.



Section spécialisée «Emploi, affaires sociales et citoyenneté» (SOC)

Présidente: Leila KURKI (Finlande, groupe II)

<http://www.eesc.europa.eu/soc/>



Les travaux de la section SOC couvrent un large éventail de domaines d'action, notamment l'emploi, les conditions de travail, l'éducation et la formation, les droits sociaux et les droits des citoyens, l'intégration sociale, l'égalité entre hommes et femmes, la libre circulation, l'immigration et l'intégration et la santé publique.

Le champ de ses activités couvre les travaux d'un certain nombre de directions générales de la Commission, de commissions du Parlement européen et de configurations du Conseil.

La section SOC a élaboré un grand nombre d'avis faisant progresser l'agenda social, notamment sur des thèmes tels que les lignes directrices pour l'emploi, l'emploi des jeunes, l'éducation et la formation tout au long de la vie, la responsabilité sociale des entreprises, la flexicurité, le droit du travail, la promotion d'un travail décent



pour tous, la productivité et la qualité du travail, la santé et la sécurité au travail, le détachement des travailleurs, l'égalité des chances et l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, les travailleurs âgés, l'égalité des chances pour les personnes handicapées, la sécurité sociale et l'intégration sociale, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, la solidarité entre les générations, les changements démographiques, les systèmes de soins de longue durée pour les personnes âgées, les droits des enfants, les droits du patient, la lutte contre la discrimination, le dialogue interculturel, l'intégration des minorités, l'immigration et l'intégration. Des auditions sur ces questions sont régulièrement organisées en présence d'experts et d'organisations de la société civile. Un groupe d'étude permanent a été créé en liaison avec le forum européen sur l'intégration mis en place en 2009, dans le cadre de la coopération entre la Commission européenne et le CESE.



Observatoire du marché du travail (OMT)

Président: Krzysztof PATER (Pologne, groupe III)

<http://www.eesc.europa.eu/lmo/>



L'Observatoire du marché du travail a été créé en 2007 afin de cerner et d'analyser les tendances et les défis du marché de l'emploi ainsi que pour apporter une valeur ajoutée au travail de la section SOC et du Comité. En particulier, l'OMT:

- organise des auditions avec les institutions et les agences de l'UE, les acteurs socioprofessionnels concernés, les organisations de la société civile et le monde universitaire;
- produit des rapports d'expertise sur des thèmes choisis concernant le marché du travail.

L'OMT a mené des débats sur la situation des travailleurs âgés, l'accès des femmes au marché du travail, la situation des personnes handicapées par rapport à l'emploi ainsi que sur la croissance durable de la productivité, le financement des politiques actives du marché du travail et la culture en tant que moyen d'accroître la compétitivité.

Section spécialisée «Agriculture, développement rural, environnement» (NAT)

Président: Mario CAMPLI (Italie, groupe III)

<http://www.eesc.europa.eu/nat/>



Les principaux domaines de compétence de la section NAT sont la politique agricole commune et sa réforme, le développement rural, la sécurité alimentaire, la politique commune de la pêche et sa réforme, la sylviculture ainsi que la protection de l'environnement au sens large; la consultation du CESE est obligatoire pour la plupart des propositions législatives qui relèvent de ces domaines. Pour élaborer ses avis, la section organise des auditions et des réunions à Bruxelles et hors siège. Elle émet également des avis d'initiative et exploratoires sur des domaines d'action essentiels et organise de larges consultations sur des dossiers de grande actualité, comme la réforme du secteur viticole, le rôle des forêts ou le défi alimentaire mondial.

Observatoire du développement durable (ODD)

Président: Hans-Joachim WILMS (Allemagne, groupe II)

<http://www.eesc.europa.eu/sdo/>



Créé en octobre 2006 sous l'égide de la section NAT, l'Observatoire du développement durable a pour objectif de favoriser la contribution de la société civile à la définition de la politique de développement durable. Plus récemment, l'ODD s'est consacré de manière croissante à la question du changement climatique et au sommet mondial pour le développement durable de 2012. Il aide le Comité à parvenir à des compromis conciliant les intérêts environnementaux, économiques et sociaux.

Soutenir le développement durable

En 2006, la nouvelle stratégie européenne en faveur du développement durable a reconnu la valeur de la contribution du CESE dans le débat sur ce thème et l'a invité à «jouer un rôle actif en faisant en sorte que le public soit partie prenante au processus, et notamment en faisant office de catalyseur pour favoriser le débat au niveau de l'UE».

L'Observatoire du développement durable a été créé en réponse à cet appel pour faciliter les vastes travaux réalisés par le CESE dans ce domaine. Depuis lors, le Comité s'est doté d'un solide savoir-faire lui conférant autorité et crédibilité pour intervenir, au nom de la société civile, dans le débat sur le développement durable. Le CESE a élaboré plusieurs avis sur des questions essentielles en matière de durabilité, notamment sur les négociations internationales sur le changement climatique et les rapports de situation bisannuels sur la stratégie de l'UE en faveur du développement durable. Au cours de la période 2010-2012, ses travaux seront axés sur la contribution de la société civile organisée européenne à la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio + 20), qui se tiendra à Rio de Janeiro en 2012.

Section spécialisée

«Relations extérieures» (REX)

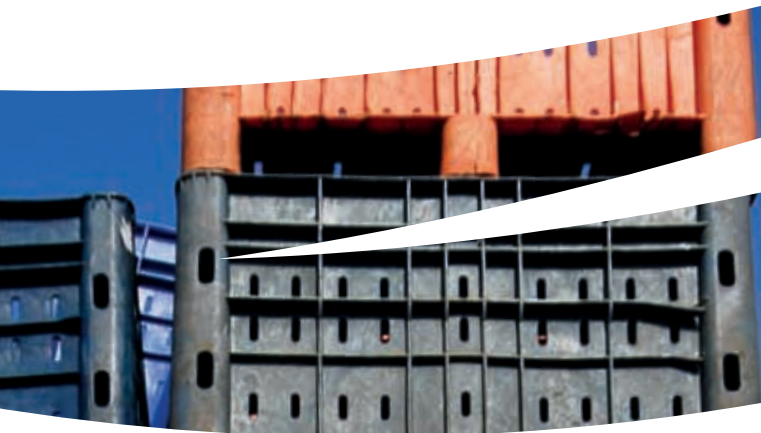
Président: Sandy BOYLE (Royaume-Uni, groupe II)

<http://www.eesc.europa.eu/rex/>



Les principaux domaines de compétence de la section REX sont l'élargissement, les relations avec les pays tiers, et plus particulièrement avec les organisations de la société civile de ces pays, ainsi que le commerce international, les droits de l'homme et le développement. La section REX élabore principalement des avis d'initiative mais également, de façon croissante, des avis exploratoires à la demande des institutions européennes. Dans le cadre de l'élaboration de ces avis, la section travaille étroitement avec les représentants de la société civile organisée européenne non représentée en son sein et avec les représentants de la société civile des pays tiers.

Des comités consultatifs mixtes ont été mis en place avec les pays candidats, des pays et des régions ayant conclu un accord d'association avec l'UE, ainsi qu'avec les pays de l'Espace économique européen (EEE). D'autres groupes permanents de la section collaborent avec leurs homologues des Balkans occidentaux et des États voisins de l'est de l'Union européenne, avec le Japon, les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), avec l'Amérique latine et dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. Des tables rondes de la société civile ont été établies avec le Brésil, la Chine et l'Inde. Les droits de l'homme et le commerce international constituent des thèmes transversaux abordés dans les travaux de la section.



Commission consultative des mutations industrielles (CCMI)

Président: Jorge PEGADO LIZ (Portugal, groupe III)

<http://www.eesc.europa.eu/ccmi/>



Héritière de l'expérience engrangée par le Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) pendant plus de cinquante ans dans le domaine du dialogue, la CCMI a vu ses attributions étendues à l'ensemble des secteurs industriels, de sorte qu'elle constitue un organe unique dans les institutions européennes. La CCMI a pour rôle de se tourner vers l'avenir, en mettant l'accent sur l'anticipation, la prévention et l'analyse. Elle a vocation à définir une stratégie commune constructive en matière de gestion des mutations industrielles, tout en assurant un équilibre entre la nécessité d'adopter une approche acceptable sur le plan social et le maintien de l'avantage compétitif de l'industrie européenne.



Comité de pilotage Europe 2020

Président: Joost VAN IERSEL (Pays-Bas, groupe I)

<http://www.eesc.europa.eu/Europe2020/>



La stratégie Europe 2020 et le défi sans précédent que constitue la crise ont suscité le besoin d'une collaboration étroite de la société civile dans son ensemble. Le CESE a créé un Comité de pilotage Europe 2020, qui associe étroitement les CES nationaux à l'évaluation des réformes qui doivent être effectuées dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Ce comité de pilotage se concentre essentiellement sur l'échange de bonnes pratiques, qu'il s'agisse d'évaluation des performances ou de mise en réseau, dans les différents domaines thématiques. Les représentants de la société civile prépareront également des actions susceptibles d'être entreprises par divers acteurs dans le cadre de l'élaboration des réformes et du soutien de leur mise en œuvre dans les États membres. Ces actions incluront des défis globaux ainsi que des aspects de gouvernance et de communication.



4.4. Le groupe «Budget», le groupe «Communication» et le groupe des questeurs

Le CESE comporte trois groupes chargés de tâches administratives spécifiques.

Le **groupe «Budget»** est nommé par le bureau afin de l'aider à prendre des décisions dans l'exercice de ses prérogatives en matière financière et budgétaire.

Le **groupe «Communication»** est nommé par le bureau afin de donner les impulsions nécessaires à la stratégie de communication du Comité et d'en assurer le suivi.

Le **groupe des questeurs** est nommé par l'assemblée plénière afin d'assurer le suivi et de veiller à la bonne exécution du statut des membres.

4.5. Le secrétariat général

Le secrétariat du CESE, qui est basé au siège du Comité, en plein cœur du quartier européen de Bruxelles, est dirigé par son secrétaire général, Martin Westlake.



<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.secretary-general>

Le secrétaire général est assisté de deux secrétaires généraux adjoints: M. Wolfgang Jungk, responsable des «Travaux consultatifs», et M. Nicolas Alexopoulos, responsable des affaires générales et des ressources humaines.

Procédure d'élaboration d'un avis du Comité

Un avis du Comité s'établit en règle générale de la manière suivante:

- 1. La demande d'avis est adressée au président du Comité, le plus souvent par le Conseil ou la Commission, mais aussi par le Parlement européen.
- 2. Le bureau du Comité désigne la section spécialisée compétente pour la préparation des travaux du Comité.
- 3. La section spécialisée constitue en son sein un groupe d'étude (en moyenne neuf personnes) et nomme un rapporteur assisté d'experts (au nombre de quatre au maximum).
- 4. Sur la base des travaux du groupe d'étude, la section spécialisée adopte son avis à la majorité simple et le transmet au président du Comité.

- 5. Le Comité adopte à la majorité simple son avis en session plénière sur la base du texte présenté par la section spécialisée compétente.
- 6. Cet avis est adressé au Parlement, au Conseil et à la Commission, et est publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.

L'élaboration des avis d'initiative du Comité suit le même processus, mais elle doit être autorisée par l'assemblée plénière sur proposition du bureau avant le début des travaux de la section spécialisée concernée.



5

Une

POLITIQUE

d'ouverture

Les incidences de la mondialisation et l'importance croissante des relations entre l'Union européenne et le reste du monde ont accentué la nécessité d'un développement parallèle des relations entre les sociétés. Les «nouveaux acteurs» des relations internationales, notamment les représentants de la société civile organisée, sont donc amenés à jouer un rôle de plus en plus important, en complément des acteurs traditionnels des relations internationales.

Le Comité apporte ainsi, aux côtés du Parlement, du Conseil de l'UE et de la Commission, une contribution unique à la politique extérieure de l'Union européenne, en prenant en charge la dimension «société civile».

La vocation du Comité ne se limite pas à rendre des avis et à faire des recommandations aux institutions européennes. À la demande d'autorités politiques ou sur la base de traités internationaux, il intervient aussi directement dans les pays tiers en engageant un dialogue avec les représentants des organisations de la société civile et en contribuant à la création de structures consultatives. Le CESE joue ainsi un rôle de pont entre les citoyens de ces pays partenaires et l'Europe et contribue à y développer un modèle de démocratie pluraliste et participative.

Le CESE coopère avec la société civile dans un grand nombre de régions différentes: pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et pays candidats potentiels des Balkans occidentaux, États voisins de l'est de l'Union européenne (dont la Russie), Espace économique européen, pays méditerranéens, États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Amérique latine, Inde, Chine, etc.





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



6.1. Où nous trouver

Le siège du CESE est installé rue Belliard 99, 1040 Bruxelles, BELGIQUE, à proximité immédiate des autres institutions (Parlement, Conseil, Commission).

- 1 Siège du Comité économique et social européen

Rue Belliard 99

- 2 Siège du Parlement européen

Rue Wiertz 43

- 3 Siège du Conseil de l'Union européenne

Rue de la Loi 175

- 4 Siège de la Commission européenne

Rue de la Loi 200

- 5 Siège du Comité des régions

Rue Belliard 101

6.2. Visites: le CESE vous ouvre ses portes!

Le CESE accueille chaque année des visiteurs provenant des 27 États membres de l'Union européenne, pour la plupart membres d'organisations ou d'associations diverses de la société civile ou étudiants spécialisés dans le domaine des affaires européennes. Le CESE encourage tout particulièrement les groupes en provenance des nouveaux États membres à lui rendre visite.

Pour organiser une visite, veuillez nous contacter par courrier électronique (visitescese@eesc.europa.eu). Les demandes doivent être adressées au moins trois semaines à l'avance, en indiquant la langue et la date souhaitées pour la présentation ainsi que le nombre de visiteurs. Sauf indication contraire (groupes nécessitant un orateur spécialisé, par exemple), nos présentations interactives, qui comportent un échange de vues, porteront sur la structure et les activités du CESE ainsi que sur son rôle dans le processus décisionnel de l'Union européenne. La durée des visites varie entre une et deux heures.

Pour en savoir plus, veuillez consulter:

<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.visit-the-eesc>

6.3. Le site internet

Le site internet du Comité économique et social européen représente un outil de communication fondamental: <http://www.eesc.europa.eu>

6.4. Les publications et documentations diverses

Les avis du Comité sont publiés au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le CESE diffuse une lettre d'information mensuelle, le *CESE info*, une synthèse des avis adoptés par le CESE après chaque session plénière (neuf sessions par an) ainsi qu'un *Mémoire* présentant les priorités de travail du CESE pour chaque présidence du Conseil de l'Union européenne (deux mémoires par an).

Tous ces documents, y compris les avis, sont disponibles sur le site internet:

<http://www.eesc.europa.eu>

Principales publications

Rôle et fonctionnement du CESE

- Donner forme à l'Europe: récentes réalisations du CESE
- Le CESE: un pont entre l'Europe et la société civile organisée
- Découvrez le CESE
- Mobilisons-nous pour une Europe durable: programme de travail du président Nilsson pour 2010-2013
- Les priorités du CESE durant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne
- Le CESE durant la présidence hongroise
- Le Comité économique et social européen, 50 ans de démocratie participative

Société civile organisée

- Un meilleur partenariat pour un meilleur développement
- Comment organiser des forums consultatifs
- CESlink: coopération en ligne entre conseils économiques et sociaux

Marché unique, production et consommation

- Les contributions du CESE à la politique des consommateurs de l'UE
- Paquet pharmaceutique — La position du CESE
- Contributions du CESE à la politique européenne de l'innovation
- L'amélioration du cadre réglementaire de l'Union européenne, en amont et en aval — Une véritable priorité politique

Union économique et monétaire, cohésion économique et sociale

- Cohésion territoriale
- La réforme des Fonds structurels et les orientations stratégiques de la politique de cohésion 2007-2013
- Développer le principe de partenariat dans la politique de cohésion de l'UE

Emploi, affaires sociales, citoyenneté

- Forum européen sur l'intégration
- Immigration: intégration et droits fondamentaux
- Enseignement supérieur et esprit d'entreprise

Relations extérieures

- Le CESE et la Méditerranée
- La société civile organisée en Géorgie, Arménie et Azerbaïdjan, et en particulier dans la perspective de la politique européenne de voisinage (étude)
- Dépliant sur les activités du CESE dans le domaine des relations extérieures
- Dépliants sur les activités du CESE dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, en Amérique latine, dans les pays ACP, dans les Balkans occidentaux, dans les États voisins de l'est de l'Union européenne, en Asie, en Turquie et dans le domaine du commerce

Transports, énergie, infrastructures et société de l'information

- Section TEN — Transports
- Section TEN — Énergie
- Section TEN — Infrastructures
- Section TEN — Société de l'information
- Section TEN — Services d'intérêt général et infrastructures
- Section TEN — Résultats récents
- La transformation du secteur énergétique en Europe
- Quelle politique énergétique pour l'Europe? Principaux éléments des avis récents du CESE
- Conférence — Services publics: le rôle du dialogue social dans la fourniture des services économiques et sociaux de qualité

Mutations industrielles

- Délocalisation — Défis et opportunités
- La commission consultative des mutations industrielles (CCMI)
- L'avenir du secteur européen du textile, de l'habillement et de la chaussure
- Comparaison des modèles de transition industrielle dans les nouveaux États membres

Communiquer l'Europe

- Vivre l'Europe
- «What NEXT Forever Young»

Stratégie de Lisbonne

- 58 mesures concrètes pour réussir la stratégie de Lisbonne
- Mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne — Rapport de synthèse pour le Conseil européen (23 et 24 mars 2006)
- Stratégie de Lisbonne renouvelée 2008-2010 — Le rôle de la société civile organisée (Rapport de synthèse à l'intention du Conseil européen — 13 et 14 mars 2008)

Développement durable

- Observatoire du développement durable (ODD)

Agriculture, développement rural, environnement

- Section spécialisée «Agriculture, développement rural, environnement» (NAT)
- Le CESE devant la révision de la directive-cadre sur l'eau: nouveaux défis de la politique de l'eau

Le CESE est en ligne:

www.eesc.europa.eu



www.eesc.europa.eu/facebook/



www.eesc.europa.eu/twitter/



www.eesc.europa.eu/youtube/

blogs

Anna Maria Darmanin

www.eesc.europa.eu/anna-maria-darmanin/

President's Comment

www.eesc.europa.eu/staffan-nilssons-comment/



Comité économique et social européen

Unité «Visites et publications »

Tél. +32 25469604 • Fax +32 25469764

Rue Belliard 99 • 1040 Bruxelles

BELGIQUE

EESC-2011-08-FR

QE-31-10-611-FR-C

ISBN 978-92-830-1425-6



9 789283 014256

doi:10.2864/74773

© Union européenne, 2011

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



En 2009, le CESE s'est vu décerner par l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE) le prestigieux label «Entreprise écodynamique» en obtenant 3 étoiles, ce qui correspond au plus haut niveau de labellisation. Ce label récompense les entreprises pour leurs performances environnementales.

FR

